

Qu'est-ce qu'un cahier d'acteur ?

Si vous êtes responsable d'une association ou d'un collectif, d'un syndicat, d'une entreprise, d'une chambre consulaire ou de toute autre type de groupement, vous êtes invité(e) à rédiger un cahier d'acteur dès l'ouverture officielle du débat public.

Les cahiers d'acteurs sont un outil d'information et d'expression :

- **Outil d'information** car ils permettent au public et à la commission particulière de prendre connaissance des arguments avancés et des positions prises sur la révision de la PPE.
- **Outil d'expression** car ils permettent de faire entendre la voix des acteurs qui souhaitent s'exprimer, de diffuser des résultats d'études ou des analyses propres à enrichir la qualité des échanges.

Le cahier d'acteur vous permet d'exprimer un **exposé argumenté** qui consiste en des prises de position, des expertises, des contre-propositions portant sur la révision de la PPE. Le cahier d'acteur doit donc s'inscrire uniquement dans le cadre du débat public et rend compte d'observations, de propositions, d'un avis.

Le cahier d'acteur est un document important et utile : il sera publié sur le site Internet du débat et la commission en tiendra compte dans la rédaction de son compte rendu.

Le cahier d'acteur est une contribution **libre et volontaire**, son contenu relève de la totale responsabilité de son auteur et n'engage que lui. Une exigence s'impose aux auteurs d'un cahier d'acteurs : respecter les principes du débat public et notamment le souci de clarté, de qualité et d'accessibilité des informations.

Comment rédiger un cahier d'acteur ?

Afin de garantir l'égalité de entre tous, les cahiers d'acteurs ont le même format : ils comprennent **4 pages et 13.000 signes au maximum** (espaces compris), en police Calibri de taille 11. Ils doivent également présenter les éléments suivants :

- **Titre**
- **Nom de la structure**
- **Logo/photo de la structure**
- **Une courte présentation de votre structure en première page (statut, objectifs et missions)**
- **Un texte où vous développez vos arguments qui peut contenir des encadrés qui apportent des précisions ou mettent en exergue un argument en particulier.**
- **Une conclusion / synthèse : il faut que le lecteur puisse y retrouver vos principaux arguments.**

Dès l'ouverture du débat public, vous pourrez télécharger un modèle, le remplir et l'adresser à ppe@debat-cndp.fr.

A la réception de votre proposition de cahier d'acteur, la commission se réserve la possibilité de vous contacter dans le cas où il serait incomplet ou présenterait des anomalies de forme.

Une fois réceptionné par la commission, vous devrez compter une dizaine de jours avant que votre cahier d'acteur ne soit validé, mis en forme puis publié.